

L'ÉDITO

L'année 2025 s'achève et elle a été marquée par de nombreuses actions menées pour améliorer durablement votre cadre de vie, faciliter vos démarches et renforcer la qualité de nos services.

À compter du 1^{er} janvier 2026, une évolution importante entre en vigueur : vos avis d'échéance seront désormais entièrement dématérialisés, accessibles sur l'agence en ligne et votre application mobile Deux Fleuves Rhône Habitat. Cette démarche s'inscrit dans la modernisation de nos outils et dans une volonté de limiter l'utilisation du papier tout en vous offrant un accès simple, rapide et sécurisé à vos documents.

“
Dès le 1^{er} janvier, vos avis d'échéance seront dématérialisés et accessibles depuis votre compte locataire : rapide, pratique et sécurisé, à tout moment.

Cette fin d'année est également l'occasion de vous présenter les opérations neuves livrées dans nos territoires, illustrant la volonté de l'Office de proposer des logements modernes, accessibles et adaptés aux besoins des communes du département du Rhône.

Toutes les équipes de Deux Fleuves Rhône Habitat se joignent à moi pour vous remercier de votre confiance et vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.

Guillaume RIO
Directeur général
de Deux Fleuves Rhône Habitat

Agir face aux violences économiques : un enjeu partagé

Début décembre, Deux Fleuves Rhône Habitat a participé à une table ronde au Val d'Oingt, organisée par le collectif du BUSS – Ruban Blanc et consacrée aux violences administratives et économiques.

Aux côtés de la CAF du Rhône et de France Travail, le service accompagnement social a présenté les actions



EN BREF...

Deux Fleuves Rhône Habitat livre 41 nouveaux logements

Deux Fleuves Rhône Habitat renforce son offre résidentielle avec la livraison, cet automne, de 41 nouveaux logements, tous gérés par l'agence de Tarare, sur les communes d'Amplepuis et de Sainte-Foy-l'Argentière. Deux opérations qui illustrent l'engagement de l'Office en faveur de logements modernes, accessibles et adaptés aux besoins des territoires.

26 logements au Clos de l'Industrie à Amplepuis

La résidence Le Clos de l'Industrie propose 26 logements du T2 au T5, complétés par des places de stationnement, un local vélos, ainsi que des terrasses et des jardins privatisés.



15 logements au sein de la résidence Floréa à Sainte-Foy-l'Argentière

La résidence Floréa compte 15 logements modernes et bien équipés, du 3 au 6 pièces. Ces appartements confortables et fonctionnels viennent répondre aux besoins de la commune en proposant une offre qualitative et adaptée aux ménages.



menées par l'Office pour soutenir les femmes victimes de violences intrafamiliales, notamment les modalités de traitement des demandes de logement et les outils mobilisables pour sécuriser leur accès au parc social.

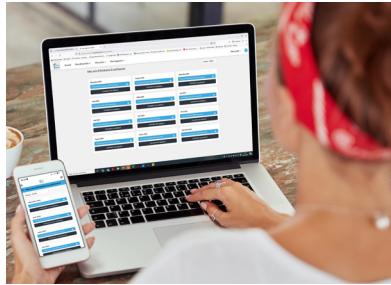
Ces échanges ont souligné l'importance d'une coopération renforcée entre bailleurs, institutions et acteurs sociaux.



EN ACTIONS

En 2026, vos avis d'échéance seront dématérialisés

À partir du 1^{er} janvier 2026, vos avis d'échéance ne seront plus envoyés automatiquement en version papier. Ils seront désormais accessibles sur votre espace locataire en ligne et via l'application mobile Deux Fleuves Rhône Habitat. Cette évolution modernise nos services et facilite l'accès à vos documents du quotidien.



Pourquoi ce changement ?

La dématérialisation vous offre :

- un accès immédiat, disponible 24h/24 et 7j/7 ;
- une meilleure sécurisation de vos documents ;
- une réduction de l'usage du papier ;
- une gestion simplifiée, tous vos documents sont regroupés au même endroit.

Comment consulter et télécharger mes avis d'échéance ?

1. Créer votre compte locataire (si ce n'est pas déjà fait) rapidement et gratuitement en téléchargez l'application ou sur rhonehabitat.fr, dans l'onglet "agence en ligne". Cliquez sur « créer un nouveau compte » et renseignez votre adresse mail, votre date de naissance, votre numéro de dossier locataire, (visible sur votre avis d'échéance).

2. Consulter vos documents

- Via l'application mobile
- Via l'agence en ligne

Et si vous souhaitez continuer à recevoir une version papier ?

C'est possible ! Rendez-vous sur votre espace locataire en ligne ou sur l'application dans l'onglet "modifier mon profil". Cliquez sur mes factures puis décochez "Arrêter la facture papier". Sinon vous pouvez en faire la demande auprès du Service Relation Clientèle au 04 74 01 01 00.

Téléchargez dès maintenant l'application mobile de l'agence en ligne :



ou via le QR code



✓ Révision annuelle des loyers pour l'année 2026

Une révision des loyers de 0,96 % en moyenne, modulée selon les classes énergétiques des logements, sera appliquée au 1^{er} janvier 2026 par Deux Fleuves Rhône Habitat. Encadrée par la réglementation nationale, cette évolution demeure inférieure au taux maximal autorisé par l'indice de référence des loyers et varie selon les caractéristiques des résidences.

Elle permet à l'Office de poursuivre les investissements nécessaires pour améliorer le confort et la performance de son parc immobilier : rénovations énergétiques, financement du plan Environnement 2020-2026 et développement de nouveaux logements sociaux.

Cette révision s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du cadre de vie et d'adaptation du patrimoine aux enjeux environnementaux.

Votre logement n'est plus adapté ? Pensez à la bourse aux logements !

La bourse aux logements est un dispositif commun à seize bailleurs sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Cette plateforme permet aux locataires de proposer leur logement à l'échange au profit d'une habitation plus adaptée à leurs besoins.

L'inscription est simple : vous consultez les annonces en ligne et entrez directement en contact avec les locataires dont le logement vous intéresse afin d'envisager un échange.

Inscription et renseignements sur
www.echangermonlogement69.fr

